

Paris, le 12 juin 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Gouvernement dévoile des mesures fortes pour soutenir l'avenir de la médecine générale

Avec plus de 230 millions de consultations réalisées chaque année, la médecine générale constitue la principale porte d'entrée dans le système de santé.

Plus que jamais, le Gouvernement est engagé pour que chaque Français puisse avoir accès à un médecin traitant, dans un contexte de forte pression démographique et de besoins de prises en charge toujours plus importants.

C'est parce que la médecine générale est essentielle à l'avenir de notre système de santé que le Gouvernement a souhaité envoyer un signal fort d'attractivité et de reconnaissance, afin que les jeunes soient de plus en plus nombreux à choisir cette spécialité et à s'installer dans nos territoires.

Pour renforcer la formation des internes, notamment sur des enjeux majeurs de santé (santé mentale, santé des enfants, gériatrie...), mieux reconnaître leur spécialité, renforcer l'accompagnement à leur installation et mieux inciter à l'exercice dans les déserts médicaux, le Gouvernement a soutenu dans la dernière loi de financement de la sécurité sociale l'ajout d'une quatrième année au diplôme d'études spécialisées de médecine générale (DES), conformément aux engagements pris par le président de la République.

Jusqu'à maintenant, la médecine générale était la seule spécialité médicale à n'avoir que trois années d'internat. Cette absence de phase de consolidation était considérée comme une faiblesse, qui ne favorise pas une installation immédiate en sortie de cursus.

Pour garantir les conditions de succès de cette réforme, la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le ministre de la Santé et de la Prévention ont missionné 4 personnalités qualifiées pour établir les conditions de réussite de cette réforme qui concernera environ 3 600 internes de médecine générale par an.

La Professeure Nanou Bach-Nga Pham, doyenne de la Faculté de médecine de Reims et ancienne vice-présidente de la Conférence des doyens de médecine, le Professeur Stéphane Oustric, président du Conseil de l'ordre des médecins de Haute-Garonne, le Professeur Olivier Saint-Lary, président du Collège National des Généralistes

Enseignants et Mathilde Renker, interne en médecine générale, ont ainsi officiellement remis ce jour leur rapport à François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention.

Sur la base des recommandations formulées par la mission, après un large travail avec l'ensemble des parties prenantes, et avant que ne se déroulent les épreuves classantes nationales du 19 au 21 juin prochain, François Braun a présenté les orientations retenues pour la mise en œuvre de cette réforme majeure :

- La maquette de formation du DES de médecine générale comporte 2 évolutions principales : une révision de la phase d'approfondissement avec un nouveau stage couplant la formation à la santé de la femme et la formation à la santé de l'enfant et l'introduction d'un stage libre correspondant au projet professionnel et fléché sur des thématiques prioritaires : santé de la personne âgée, santé mentale, santé de l'enfant et santé de la femme.
- Les formations des médecins en cabinet seront intensifiées pour qu'ils deviennent maîtres de stage universitaire : l'augmentation du nombre de maîtres de stage et leur juste répartition sur l'ensemble du territoire conditionnent la bonne mise en œuvre de cette réforme. Des évolutions réglementaires permettront d'accompagner le soutien de cette formation hors quota « formation continue ». Dans l'attente, des mesures dérogatoires seront sécurisées pour accompagner la dynamique actuelle.
- L'effort pédagogique nécessaire à cette réforme sera particulièrement accompagné par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui augmentera le nombre d'enseignants titulaires de médecine générale, ainsi que le nombre d'enseignants associés.
- Sur le même principe que les docteurs juniors à l'hôpital, les internes de médecine générale en 4ème année participeront tous à la permanence des soins ambulatoire, partie intégrante de leur futur exercice et élément essentiel pour répondre aux attentes des Français. Ils pourront à tout moment solliciter un médecin généraliste d'astreinte en cas de question durant leur garde.
- La rémunération des internes en médecine générale a pour vocation de constituer un choc d'attractivité mais également de correspondre à une année de formation pensée pour être une véritable année de pré-installation. Ainsit, en plus de la rémunération classique d'un docteur junior, les internes de médecine générale percevront 20% des rémunération des actes réalisés durant leur 4ème année en autonomie supervisée (avec un plancher de 10 consultations et un plafond de 30 consultations par jour). Cette rémunération basée sur un paiement à l'acte a aussi pour ambition de favoriser l'installation en libéral des étudiants après l'obtention de leur diplôme.

- Enfin, pour les étudiants effectuant un stage en zone d'intervention prioritaire, une indemnité pour l'exercice en zone sous-dense sera également attribuée.

En pratique, tous les docteurs juniors de médecine générale bénéficieront d'un local dédié pour réaliser des consultations en autonomie supervisée dans un lieu où exercent un ou plusieurs médecins généralistes.

Les épreuves classantes nationales débuteront le 19 juin prochain. Le ministre de la Santé et de la Prévention a souhaité pouvoir communiquer en amont les paramètres de mise en œuvre de cette réforme pour que les étudiants abordent ces examens en pleine connaissance et puissent choisir avec confiance et détermination la spécialité de médecine générale.

Couplée à la fin du numerus clausus en vigueur depuis 2019, cette réforme pédagogique constitue un tournant important pour la médecine générale et une nouvelle étape pour consolider l'organisation des soins primaires dans notre pays. Elle permettra enfin, à court terme, de renforcer significativement la réponse aux besoins de santé, partout en France.

Dans la droite ligne des engagements du président de la République, et à l'opposé des solutions de contrainte parfois évoquées dans le débat public, le Gouvernement fait donc le choix, une nouvelle fois à travers cette réforme, de la confiance aux professionnels et de l'attractivité redonnée aux métiers de santé.

Contacts presse

Cabinet de Mme Sylvie RETAILLEAU

secretariat.communication@recherche.gouv.fr – 01 55 55 84 24

Cabinet de M. François BRAUN

sec.presse.cabsante@sante.gouv.fr – 01 40 56 60 60